Sisco : 24 mois ferme requis contre un des Maghrébins, du sursis contre les Corses

16/09/2016 à 0h18

(…) Le procureur de Bastia a requis jeudi des peines allant jusqu'à 30 mois de prison, dont 24 ferme, à l'encontre des 5 hommes jugés pour leur implication dans la rixe évoquant "une crise paroxystique où tous les bas instincts sont ressortis". "La société française et la société corse, qui en fait partie, sont traversées par des fractures, mais ce n'est pas la réalité du dossier, qui est à la fois quelque chose de plus classique et de plus minable", a fustigé Nicolas Bessone au cours de son réquisitoire. Il a requis la peine la plus lourde –30 mois de prison, dont 24 mois ferme et une mise à l'épreuve de 2 ans– à l'encontre de Mustafa Bennhadou, déjà condamné à de multiples reprises et décrit comme l'élément déclencheur des événements au cours de l'audience.

"On a frôlé la catastrophe"

Des peines de 10 et 8 mois de prison avec sursis ont été requises à l'encontre de deux de ses frères, absents à l'audience. Un quatrième membre de la fratrie n'a quant à lui jamais été interpellé et n'a pas pu être jugé. M. Besson a aussi requis un an de prison avec sursis à l'encontre de Lucien Straboni, un boulanger de Sisco déjà condamné dans une affaire d'extorsion, et 8 mois avec sursis à l'encontre de Paul Baldi, employé municipal du village. Les deux hommes étaient aussi poursuivis pour leur implication dans les heurts qui avaient fait quatre blessés et nécessité l'intervention d'une centaine de membres des forces de l'ordre au soir du 13 août.

(…) Le Midi Libre